



PRÉFET DU NORD

**Sous-préfecture de Valenciennes**

## **Cambriolages : Soyez vigilant !**

Prévenir les cambriolages est l'affaire de tous. Le respect de quelques précautions simples permet d'empêcher les vols dans les domiciles en rendant la tâche du cambrioleur plus longue et difficile. Ainsi, il convient de :

- doter votre porte d'entrée d'un système de type viseur optique (judas) ou d'un entrebâilleur,
- de fermer systématiquement à clef toutes les portes d'accès extérieures de vos habitations, même celles donnant sur des cours ou des jardins privés,
- de doter vos fenêtres situées en rez-de-chaussée de volets, voire de barreaux.
- de changer les serrures à l'occasion de toute perte de clefs,
- de ne pas cacher de clefs sous le paillason ou dans une boîte aux lettres,
- de mettre en lieux sûrs bijoux et autres effets de valeur.

D'ailleurs, n'hésitez pas à répertorier (noter les numéro de série), photographier et faire expertiser par votre assurance vos bijoux et autres objets précieux.

En cas d'absence prolongée, n'hésitez pas à faire ouvrir et fermer régulièrement les volets de votre habitation par un voisin ou un proche. De même, veillez à ce que le courrier puisse faire l'objet d'un suivi ou être relevé régulièrement afin de ne pas laisser de traces visibles de l'absence d'occupation du logement.

Le respect de ces quelques règles de prudence permet de déjouer les tentatives de nombreux cambrioleurs. Si malgré cela vous constatez qu'un tel méfait est intervenu, ne touchez à rien, prévenez les forces de l'ordre depuis votre téléphone portable ou de la ligne d'un voisin. Une équipe viendra en effet procéder au relevé des empreintes et des indices. Une fois cette opération réalisée, vous pouvez faire réparer vos portes ou fenêtres et procéder au changement des serrures.